

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **15 mars 2021 à 19 h**, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Mme Ginette Brien, conseillère district # 5, est absente et le poste de conseiller municipal au district #2 est vacant.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

#### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2021-03-083

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

**ADOPTÉE.**



#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du Premier projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11
3. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai
4. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble
6. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
7. Adoption du Premier projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11
8. Adoption du Projet de règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai
9. Adoption du Projet de règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes
10. Adoption du Projet de règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
11. Demandes de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur les lots 6 429 047, 6 429 048, 6 429 049 et 6 429 050 – construction d'un ensemble d'immeubles à logements (4 bâtiments distincts)

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

12. *Demande de dérogation mineure rang de la Côte-Saint-Louis – lots 6 429 047, 6 429 048, 6 429 049 et 6 429 050 – Aménagement de stationnements mis en commun dont l'implantation est partiellement dérogatoire*
13. *Autorisation de la tenue d'une journée d'activités à l'école Dominique-Savio dans le cadre de la reconnaissance de la persévérance scolaire*
14. *Période de questions des contribuables*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

**2021-03-084**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Claude Gosselin  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

2. ***Avis de motion et dépôt du Premier projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11***

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par madame Sandra Cardin, conseillère, à l'effet que le *Premier projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11* sera adopté ultérieurement, et qu'il a pour objet :

- *De retirer la classe C (multifamiliale) du groupe résidentiel dans la section usages permis dans la zone CH-11;*
- *D'ajouter logement dans le sous-sol dans les classes A et B du groupe résidentiel, dans la section usages permis dans la zone CH-11.*

Une copie du Projet de règlement 655-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du Premier projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet compte tenu que la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le Premier projet de règlement a été mis en ligne le 12 mars 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.

~~~~~

3. ***Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai***

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Projet de règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai*, et qu'il a pour objet :

- *De modifier les dispositions applicables au règlement de zonage #364 afin d'ajouter des normes relatives aux travaux de remblai et de déblai, soit aux changements du niveau de terrain naturel.*

Une copie du Projet de règlement 656-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du Projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet compte tenu que la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le Projet de règlement a été mis en ligne le 12 mars 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



**4. Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Maxime Villemaire, conseiller, à l'effet que le *Projet de règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes* sera adopté ultérieurement, et qu'il a pour objet :

- *D'inclure les travaux de déblais et de remblais aux dispositions applicables;*
- *De préciser les documents exigés pour certains types de demandes.*

Une copie du Projet de règlement 657-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du Projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet compte tenu que la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le Projet de règlement a été mis en ligne le 12 mars 2021 sur le site Web pour consultation.



**5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Claude Gosselin, conseiller, à l'effet que le projet de *Règlement d'emprunt 658-2021 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- Emprunt de 474 325 \$ dont le financement sera sur une période de 20 ans pour les travaux de réhabilitation des rues Turcotte, Robert, Saint-Isidore ainsi que divers travaux de réfection de bordures et de trottoirs dans le noyau villageois et imposant une taxe à l'ensemble

Une copie du projet de Règlement d'emprunt 658-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet puisque la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le projet de règlement a été mis en ligne le 12 mars 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

6. **Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par madame Sandra Cardin, conseillère, à l'effet que le *Projet de règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* sera adopté ultérieurement, et qu'il a pour objet :

- *D'abroger et de remplacer l'actuel règlement par le présent règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une mise à jour puisque son adoption date de 2012;*
- *D'établir le dépôt et le contenu de la demande d'approbation, les frais d'études, l'analyse de la conformité par l'inspecteur municipal, l'avis du comité d'urbanisme, la décision du conseil municipal, la délivrance du permis ou du certificat, la modification aux plans, le territoire assujetti, l'intervention assujettie, les objectifs poursuivis, les critères d'évaluation et les contraventions et pénalités pour le noyau villageois, les bâtiments d'intérêt ou l'ensemble du territoire.*

Une copie du Projet de règlement 659-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Puisqu'il n'a pas été possible de mettre une copie du Projet de règlement à la disposition du public dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet compte tenu que la séance a lieu à huis clos vu le contexte de pandémie lié à la COVID-19, le Premier projet de règlement a été mis en ligne le 12 mars 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



7. **Adoption du Premier projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le Premier projet de règlement a été déposé séance tenante;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 12 mars 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-03-085

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Premier projet de règlement 655-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour permettre uniquement des habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales dans la zone CH-11*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



8. **Adoption du Projet de règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 12 mars 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-03-086

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Projet de règlement 656-2021 modifiant le règlement de zonage #364 pour ajouter les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

9. **Adoption du Projet de règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 12 mars 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-03-087

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Projet de règlement 657-2021 modifiant le règlement de permis et certificats #367 visant à inclure les travaux de déblai et/ou remblai aux travaux nécessitant un certificat d'autorisation et à préciser les documents requis pour certains types de demandes*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

10. **Adoption du Projet de règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 12 mars 2021 en vue de la présente séance qui se tient exceptionnellement à huis clos, vu le contexte pandémique actuel.

2021-03-088

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Projet de règlement 659-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

11. **Demandes de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur les lots 6 429 047, 6 429 048, 6 429 049 et 6 429 050 – construction d'un ensemble d'immeubles à logements (4 bâtiments distincts)**

**Considérant** que le projet consiste à la construction d'un ensemble d'immeubles à logements (4 bâtiments distincts);

**Considérant** que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

**Considérant** que le conseil a obtenu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** la résolution 2021-03-076 refusant tel que présenté le projet de construction, sauf advenant le respect des propositions de modifications et recommandations;

**Considérant** que le promoteur a soumis des plans révisés qui respectent les termes de la résolution 2021-03-076.

2021-03-089

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** l'émission du permis tel que convenu dans la résolution 2021-03-076 puisque le promoteur a soumis des plans révisés qui respectaient les termes demandés.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 11 mai 2021.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

*Le conseil a une discussion sur les possibles délais de construction du domaine de la construction et l'influence du coût des matériaux qui augmentent sans cesse.*

~~~~~

12. **Demande de dérogation mineure rang de la Côte-Saint-Louis – lots 6 429 047, 6 429 048, 6 429 049 et 6 429 050 – Aménagement de stationnements mis en commun dont l'implantation est partiellement dérogoire**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** que le projet vise l'aménagement de stationnements dont les implantations seront en partie dérogatoires au niveau des aires de stationnement des lots 6 429 047, 6 429 048, 6 429 049 et 6 429 050 et en référence au document *Présentation du projet, EVEX20-019 V12* daté du 2021.03.09 ;

**Considérant** que le règlement de zonage # 364 prévoit que les aires de stationnement doivent être situées à un minimum d'un (1) mètre (+/-3.3') de toute ligne de terrain latérale et arrière et à un minimum de deux (2) mètres (+/-6,6') de l'emprise de la voie publique ;

**Considérant** que le projet portera certaines distances avec les limites latérales seulement des lots projetés à zéro (0) mètre ;

**Considérant** que les allées d'accès et les stationnements sont mis en commun dans le projet tel que présenté;

**Considérant** que le propriétaire souhaite distribuer également les cases de stationnements de trois (3) aires de stationnements pour quatre (4) immeubles et que pour ce faire, le lotissement projeté nécessite des lignes latérales brisées;

**Considérant** le faible impact sur les propriétés voisines et la portée accessoire de l'objet de la demande de dérogation ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à la Loi et affiché le 15 février 2021 afin de recevoir et transmettre au conseil municipal les commentaires, approbations ou oppositions à cette dérogation mineure avant la présente séance;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement #279 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

**Considérant** que le CCU a analysé la présente demande ;

**Considérant** la résolution 2021-03-076, la résolution 2021-03-077 et la résolution 2021-03-089.

2021-03-090

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** la dérogation mineure tel que demandé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**13. Autorisation de la tenue d'une journée d'activités à l'école Dominique-Savio dans le cadre de la reconnaissance de la persévérance scolaire**

**Considérant** que depuis plus de 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

**Considérant** que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de l'appui de la municipalité, qui a un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

**Considérant** que les *Journées de la persévérance scolaire*, sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière, particulièrement en temps de pandémie.

**Considérant** qu'habituellement, la municipalité contribue, par le biais de la fédération des loisirs municipaux de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest, au financement d'une activité de ski pour tous

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

les élèves de l'école primaire Dominique-Savio mais qu'exceptionnellement, en raison de la pandémie en lien avec la Covid-19, la tenue de cette activité est impossible cette année.

2021-03-091

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE RECONNAITRE** la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

**D'AUTORISER** la tenue d'une journée d'activités extérieures animée par *Les Productions Méga-Animation* à l'école Dominique-Savio. Cette journée aura lieu vers la fin du mois de mars et de la tire sur neige sera distribuée à tous les élèves et le personnel enseignant, le tout en respectant les mesures sanitaires en lien avec la Covid-19.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**14. Période de questions des contribuables**

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions.

Le maire rappelle que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'avait été transmise en ce sens.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **19 h 24**, l'ordre du jour est épuisé.

2021-03-092

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée